

Rédaction

Nom : P.HERRANZ
Fonction : cadre de santé
Date et visa :

Validation

Nom : Mr HAZIMEH
Fonction : médecin responsable CESU 12
Date et visa :

FORMATION NIVEAU 1

1 – Le contexte

Références réglementaires :

- Arrête du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence,
- Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC no 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé,
- Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU),
- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Nécessité : développer sur chaque territoire départemental la qualité des informations transmises au centre 15, et développer des actes adaptés à la sécurité des personnes.

2 – Les modalités pratiques

- **Public** : tout personnel administratif, médicotechnique exerçant au sein des établissements de santé ou d'une structure médico-sociale
- **Nombre de participants** : 12 stagiaires maximum par session
- **Date** : voir calendrier spécifique
- **Durée** : 2 jours (2 x 1 jour) de 9h à 17h, soit 14 heures présentielle
- **Lieu** : salle de formation CESU – Résidence EHPAD Peyrières – Avenue de Rodez- 12510 OLEMPES
- **Horaires** : 9 h-12h et 13h-17h avec une pause déjeuner de 12h à 13h
- **Coût** : 100 euros Net /jour/stagiaire, soit 200 euros Net /stagiaire pour une formation complète

3 – Les objectifs

- **Objectifs globaux** :
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée des équipes médicales,
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'application et l'utilisation des mesures et des moyens de protection individuelles et collectives face à un risque à conséquence sanitaire.
- **Objectifs pédagogiques** : à l'issue de la formation, le participant sera capable de :
 - Reconnaître les signes d'une urgence vitale,
 - Effectuer les gestes d'urgence appropriés à la situation et à son niveau de compétences,
 - Alerter et transmettre les observations et suivre les conseils donnés.

4 – Les prérequis

Etre personnel administratif ou technique, salarié d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

5 – Le programme

- Etape 1 : analyse collective et rétrospective de situations gérées,
- Etape 2 : rappel des objectifs, contenu et modalité de réalisation de la formation,
- Etape 3 : apports cognitifs
- Etape 4 : ateliers pratiques
- Etape 5 : évaluation en fin de formation.
- Déroulé pédagogique :
 - Urgences vitales : identifier un danger immédiat, alerter ; identifier l'inconscient et assurer la liberté des voies aériennes ; identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation (massage cardiaque externe et DSA) ; identifier l'obstruction des voies aériennes ; arrêter une hémorragie externe.
 - Urgences potentielles : identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme, d'une brûlure ; participer au relevage et brancardage ; appliquer les règles d'hygiène ; savoir alerter.

6- Les méthodes pédagogiques

La formation présentielle est basée sur l'interactivité au travers des échanges et des analyses de pratiques prioritairement, et de simulation et mise en situation.

Cette action est animée à partir d'ateliers pratiques intégrant des exercices sur mannequin, d'études de cas et de simulations d'urgence. Un mémento CESU Midi-Pyrénées, support de formation présentant les éléments de contenu-fiches techniques, est remis à chaque stagiaire.

7- Les modalités d'évaluation et de satisfaction des stagiaires:

- Modalités d'évaluation des acquis : mise en situation clinique d'urgence et validation de la formation par un médecin urgentiste si réussite de sa mise en situation.
- Attestation nationale de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 1 est délivrée par le CESU 12, à l'issue de la validation de la formation
- Modalités d'évaluation de satisfaction des stagiaires : questionnaire d'évaluation de la formation

8- L'intervenant :

Médecin urgentiste exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12: Monsieur le Docteur Alain HAZIMEH.

Infirmières exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12 : Mesdames Julie SEHIER et Béatrice BEC.

FORMATION RECYCLAGE NIVEAU 1

1 – Le contexte

Références réglementaires :

- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence,
- Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC no 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé,
- Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU),
- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Nécessité : développer sur chaque territoire départemental la qualité des informations transmises au centre 15, et développer des actes adaptés à la sécurité des personnes.

2 – Les modalités pratiques

- **Public** : tout personnel administratif, médicotechnique exerçant au sein des établissements de santé ou d'une structure médico-sociale
- **Nombre de participants** : 12 stagiaires maximum par session
- **Date** : voir calendrier spécifique
- **Durée** : 1 jour de 9h à 17h, soit 7 heures présentiels
- **Lieu** : salle de formation CESU – Résidence EHPAD Peyrières – Avenue de Rodez- 12510 OLEMPES
- **Horaires** : 9 h-12h et 13h-17h avec une pause déjeuner de 12h à 13h
- **Coût** : 100 euros Net /jour/stagiaire
-

3 – Les objectifs

- **Objectifs globaux** :
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée des équipes médicales,
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'application et l'utilisation des mesures et des moyens de protection individuelles et collectives face à un risque à conséquence sanitaire.
- **Objectifs pédagogiques** : à l'issue de la formation, le participant sera capable de réactualiser ses connaissances :
 - Reconnaître les signes d'une urgence vitale,
 - Effectuer les gestes d'urgence appropriés à la situation et à son niveau de compétences,
 - Alerter et transmettre les observations et suivre les conseils donnés.

4 – Les prérequis

Etre personnel administratif ou technique, salarié d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

5 – Le programme

- Etape 1 : analyse collective et rétrospective de situations gérées,
- Etape 2 : rappel des objectifs, contenu et modalité de réalisation de la formation,
- Etape 3 : apports cognitifs
- Etape 4 : ateliers pratiques
- Etape 5 : évaluation en fin de formation.

- Déroulé pédagogique :
 - Urgences vitales : identifier un danger immédiat, alerter ; identifier l'inconscient et assurer la liberté des voies aériennes ; identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation (massage cardiaque externe et DSA) ; identifier l'obstruction des voies aériennes ; arrêter une hémorragie externe.
 - Urgences potentielles : identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme, d'une brûlure ; participer au relevage et brancardage ; appliquer les règles d'hygiène ; savoir alerter.

6- Les méthodes pédagogiques

La formation présente est basée sur l'interactivité au travers des échanges et des analyses de pratiques prioritairement, et de simulation et mise en situation.

Cette action est animée à partir d'ateliers pratiques intégrant des exercices sur mannequin, d'études de cas et de simulations d'urgence. Un mémento CESU Midi-Pyrénées, support de formation présentant les éléments de contenu-fiches techniques, est remis à chaque stagiaire.

7- Les modalités d'évaluation et de satisfaction des stagiaires:

- Modalités d'évaluation des acquis : mise en situation clinique d'urgence et validation de la formation par un médecin urgentiste si réussite de sa mise en situation.
- Attestation nationale de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 1 est délivrée par le CESU 12, à l'issue de la validation de la formation
- Modalités d'évaluation de satisfaction des stagiaires : questionnaire d'évaluation de la formation

8- L'intervenant :

Médecin urgentiste exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12: Monsieur le Docteur Alain HAZIMEH.

Infirmières exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12 : Mesdames Julie SEHIER et Béatrice BEC.

FORMATION NIVEAU 2

1 – Le contexte

Références réglementaires :

- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence,
- Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC no 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé,
- Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU),
- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Nécessité : développer sur chaque territoire départemental la qualité des informations transmises au centre 15, et développer des actes adaptés à la sécurité des personnes.

2 – Les modalités pratiques

- **Public** : tous professionnels de santé : médecins, infirmiers généraux et spécialisés, sages-femmes, aides-soignantes, kinésithérapeutes, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, ergothérapeutes, orthophonistes, manipulateur en électroradiologie, préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire,
- **Nombre de participants** : 12 stagiaires maximum par session
- **Date** : voir calendrier spécifique
- **Durée** : 3 jours (3 x 1 jour) de 9h à 17h, soit 21 heures présentielles
- **Lieu** : salle de formation CESU – Résidence EHPAD Peyrières – Avenue de Rodez- 12510 OLEMPES
- **Horaires** : 9 h-12h et 13h-17h avec une pause déjeuner de 12h à 13h
- **Coût** : 100 euros Net /jour/stagiaire, soit 300 euros Net /stagiaire pour une formation complète

3 – Les objectifs

- **Objectifs globaux** :
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée des équipes médicales,
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'application et l'utilisation des mesures et des moyens de protection individuelles et collectives face à un risque à conséquence sanitaire.
- **Objectifs pédagogiques** : à l'issue de la formation, le participant sera capable de
 - Reconnaître les signes d'une urgence vitale,
 - Effectuer les gestes d'urgence appropriés à la situation et à son niveau de compétences,
 - Alerter et transmettre les observations et suivre les conseils donnés.

4 – Les prérequis

Les professionnels de santé, libéraux, salariés d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

5 – Le programme

- Etape 1 : analyse des pratiques professionnelles : analyse collective et rétrospective de situations gérées, repérage de l'état de santé de la population vivant sur le territoire, identification des critères d'alerte et de prise en charge.
- Etape 2 : acquisition et perfectionnement des connaissances : diagnostic (reconnaitre le type de détresse), appeler le 15 de manière adaptée, apprendre les soins d'urgences adaptés à la détresse.
- Etape 3 : évaluation de l'amélioration des pratiques : mises en situation clinique d'urgences.
- Etape 4 : validation.
- Déroulé pédagogique :
 - Urgences vitales : identifier un Arrêt Cardio Respiratoire et réaliser une Réanimation Cardio Pulmonaire, mettre en œuvre les appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
 - Urgences potentielles : utiliser le matériel d'immobilisation adapté au traumatisme; participer au relevage et brancardage ; appliquer les règles d'hygiène ; enlever un casque intégral en sécurité, faire face à un accouchement inopiné.

6- Les méthodes pédagogiques

La formation présentielle est basée sur l'interactivité au travers des échanges et des analyses de pratiques prioritairement, et de simulation et mise en situation.

Cette action est animée à partir d'ateliers pratiques intégrant des exercices sur mannequin, d'études de cas et de simulations d'urgence. Un mémento CESU Midi-Pyrénées, support de formation présentant les éléments de contenu-fiches techniques, est remis à chaque stagiaire.

7- Les modalités d'évaluation et de satisfaction des stagiaires:

- Modalités d'évaluation des acquis : mise en situation clinique d'urgence et validation de la formation par un médecin urgentiste si réussite de sa mise en situation.
- Attestation nationale de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 2 est délivrée par le CESU 12, à l'issue de la validation de la formation
- Modalités d'évaluation de satisfaction des stagiaires : questionnaire d'évaluation de la formation

8- L'intervenant :

Médecin urgentiste exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12: Monsieur le Docteur Alain HAZIMEH.

Infirmières exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12 : Mesdames Julie SEHIER et Béatrice BEC.

RECYCLAGE NIVEAU 2

1 – Le contexte

Références réglementaires :

- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence,
- Circulaire DGOS/DGS/RH1/MC no 2010-173 du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé,
- Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU),
- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Nécessité : développer sur chaque territoire départemental la qualité des informations transmises au centre 15, et développer des actes adaptés à la sécurité des personnes.

2 – Les modalités pratiques

- **Public** : tous professionnels de santé : médecins, infirmiers généraux et spécialisés, sages-femmes, aides-soignantes, kinésithérapeutes, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, ergothérapeutes, orthophonistes, manipulateur en électroradiologie, préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire,
- **Nombre de participants** : 12 stagiaires maximum par session
- **Date** : voir calendrier spécifique
- **Durée** : 1 jour de 9h à 17h, soit 7 heures présentiels
- **Lieu** : salle de formation CESU – Résidence EHPAD Peyrières – Avenue de Rodez- 12510 OLEMPES
- **Horaires** : 9 h-12h et 13h-17h avec une pause déjeuner de 12h à 13h
- **Coût** : 100 euros Net /jour/stagiaire

3 – Les objectifs

- **Objectifs globaux** :
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée des équipes médicales,
 - Cette action vise à permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'application et l'utilisation des mesures et des moyens de protection individuelles et collectives face à un risque à conséquence sanitaire.
- **Objectifs pédagogiques** : à l'issue de la formation, le participant sera capable de réactualiser :
 - Reconnaître les signes d'une urgence vitale,
 - Effectuer les gestes d'urgence appropriés à la situation et à son niveau de compétences,
 - Alerter et transmettre les observations et suivre les conseils donnés.

4 – Les prérequis

Les professionnels de santé, libéraux, salariés d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

5 – Le programme

- Etape 1 : analyse des pratiques professionnelles : analyse collective et rétrospective de situations gérées, repérages de l'état de santé de la population vivant sur le territoire, identification des critères d'alerte et de prise en charge.
- Etape 2 : identification des signes de gravité, et synthèses
- Etape 3 : évaluation de l'amélioration des pratiques : mises en situation clinique d'urgences.
- Etape 4 : validation.
- Déroulé pédagogique :
 - Urgences vitales : identifier un Arrêt Cardio Respiratoire et réaliser une Réanimation Cardio Pulmonaire, mettre en œuvre les appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
 - Urgences potentielles : utiliser le matériel d'immobilisation adapté au traumatisme; participer au relevage et brancardage ; appliquer les règles d'hygiène ; enlever un casque intégral en sécurité, faire face à un accouchement inopiné.

6- Les méthodes pédagogiques

La formation présentielle est basée sur l'interactivité au travers des échanges et des analyses de pratiques prioritairement, et de simulation et mise en situation.

Cette action est animée à partir d'ateliers pratiques intégrant des exercices sur mannequin, d'études de cas et de simulations d'urgence. Un mémento CESU Midi-Pyrénées, support de formation présentant les éléments de contenu-fiches techniques, est remis à chaque stagiaire.

7- Les modalités d'évaluation et de satisfaction des stagiaires:

- Modalités d'évaluation des acquis : mise en situation clinique d'urgence et validation de la formation par un médecin urgentiste si réussite de sa mise en situation.
- Attestation nationale de formation aux gestes et soins d'urgences niveau 2 est délivrée par le CESU 12, à l'issue de la validation de la formation
- Modalités d'évaluation de satisfaction des stagiaires : questionnaire d'évaluation de la formation

8- L'intervenant :

Médecin urgentiste exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12: Monsieur le Docteur Alain HAZIMEH

Infirmières exerçant dans le secteur Urgences/Réanimation/SMUR du Centre Hospitalier et intervenant au CESU 12 : Mesdames Julie SEHIER et Béatrice BEC.